

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le mardi 7 juillet, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de GUISSÉNY, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël RAPIN, Maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents.

Mme Agnès DE LA PAUMELIERE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande aux conseillers municipaux s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal de la réunion du lundi 25 mai 2009. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour modifier le tableau des effectifs communaux afin de :

- préciser le nombre d'heures du poste à TNC de l'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe (poste ménage)
- préciser le nombre d'heures du poste à TNC de technicien supérieur.
- créer un nouveau poste d'agent de maîtrise pour permettre la nomination de M. Stéphane LE JEUNE après le passage de la demande de promotion au Comité Technique Paritaire au Centre de Gestion. Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe sera ensuite supprimé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ARRETE, à l'unanimité, le tableau des effectifs communaux comme suit :

SERVICE	EMPLOI	Effectifs actuels	A Supprimer	A créer	Effectif 2009	Effectif Pourvu	Temps de travail
<b>ADMINISTRATIF</b>							
	Attaché territorial	1			1	1	TC
	Secrétaire de mairie vacant	1			1	0	TC
	Adjoint administratif Territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			1	1	TC
	Adjoint administratif Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1			1	1	TC
<b>TECHNIQUE</b>							
	Agent de maîtrise territorial	1		1	2	1	TC
	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			1	1	TC
	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	4			4	4	TC
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1			1	1	TC
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1			1	1	TNC 15h30
	Technicien supérieur territorial	1	1 TP 24h	1 TNC 28h	1	1	TNC 28h
<b>MEDIATHEQUE</b>							
	Adjoint du patrimoine	1			1	1	TC
<b>CULTUREL</b>							
	Directrice Ecole de musique	1			1	1	Contractuel
	Enseignants Ecole de musique	3			3	3	Contractuel
<b>CAMPING</b>							
	Gardien de camping	2			2	2	Contractuel

Après demande de la secrétaire générale, Mme PERON, le Maire lui accorde ensuite la parole car elle a souhaité répondre aux propos tenus par M. Michel LYVINEC lors du débat concernant la situation administrative du poste de Technicien Supérieur le 25 mai 2009. A la suite de son intervention, un débat s'instaure au sein du conseil municipal au cours duquel plusieurs conseillers municipaux regrettent que ce problème soit abordé en séance publique alors qu'il avait été souhaité que la question soit réglée en dehors du conseil. M. Michel LYVINEC quant à lui estime que Mme PERON n'a pas bien compris ses propos et qu'elle n'a jamais été citée lors de la discussion du 25 mai 2009.

## **AGRANDISSEMENT D'UN ELEVAGE DE PORCS A KERVEZENNEC ET ST YVES – Mme CALONNEC Annie :**

Monsieur Jean Louis JAFFRES, conseiller municipal délégué à l'agriculture, présente au conseil municipal la demande formulée par Mme Annie CALONNEC en vue d'agrandir, dans le cadre de la marge JA/EDEI, l'élevage porcin exploité sur les sites de « Kervézennec et Saint Yves » à Guissény afin de porter l'effectif total à 1.500 animaux équivalents (augmentation de 467 animaux) répartis comme suit :

- Site de Kervézennec : 1.002 porcs charcutiers
- Site de St Yves : 120 porcs reproducteurs, 600 porcelets et 18 cochettes non saillies.

Ce projet d'extension de l'élevage s'inscrit dans le cadre du processus dérogatoire pour le développement des Exploitations de Dimension Economique Insuffisante (EDEI) située en ZES. Le projet a pour objet de consolider la situation économique de l'exploitation par augmentation du cheptel reproducteur et atteinte de l'autonomie au niveau de l'engraissement pour limiter les charges liées au façonnage, et dans le but de pérenniser les emplois. Il permettra également de réduire les effets de l'installation sur l'environnement (fertilisation équilibrée, mise en place d'une haie, adaptation du matériel d'épandage, limitation de la pression d'azote organique..), les nuisances susceptibles d'être occasionnées aux tiers (limitation des odeurs par couverture partielle des fosses à lisier, mise en place d'une haie, isolation acoustique des bâtiments).

Il prévoit :

- La construction d'un bâtiment d'engraissement (426 places) (bardage en bois naturel)
- La construction d'une fosse à lisier (450 m<sup>3</sup>)
- La mise à jour du plan d'épandage situé sur les communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan.

Les mesures de résorption (plan d'alimentation biphasé) permettront d'éliminer 2.170 kg d'azote organique soit 16% de la production standard de l'élevage et 2.564 kg de phosphore organique soit 14 % de la production.

Le plan d'épandage proposé comporte :

- 224,50 ha de surface
- 173,01 ha de Surface Epandable (50,76 ha sur les surfaces de l'exploitation et 122,05 ha sur des surfaces mises à disposition).
- 188,62 ha de SRD.

Les mesures prises pour compenser les effets sur la faune et la flore concernent particulièrement le maintien des haies existantes, l'implantation de haies en bordure de l'exploitation, la mise en place d'une zone enherbée.

Le dossier est soumis à l'enquête publique réglementaire du 15 juin au 15 juillet 2009. M. Jean Paul CAMPION, commissaire enquêteur, assure 5 permanences en mairie pour recevoir l'avis du public. Pour être recevable, l'avis du conseil municipal doit être donné dans les 15 jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DONNE un AVIS FAVORABLE à la présente demande par 16 voix pour et 3 abstentions (MM Johann LANGONNE, Michel LYVINEC et David UGUEN).

### **AJUSTEMENT DES TARIFS DES SERVICES AU CAMPING MUNICIPAL :**

Monsieur Jakez LE BORGNE, Adjoint chargé du tourisme, informe que des ajustements de prix sont nécessaires en ce qui concerne les services mis en place au camping. Dix sept tarifs supplémentaires sont proposés et deux tarifs sont à supprimer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de ces propositions,  
DECIDE, à l'unanimité, d'ajuster comme suit les tarifs des services (épicerie et bar) proposés au camping municipal pendant la saison touristique :

#### **EPICERIE DE PREMIERE NECESSITE**

#### **TARIFS EN €**

Vinaigrette GJ	1,69
----------------	------

#### **RAYON FRAIS**

Crème liquide Gd Jury 15 %	2,30
----------------------------	------

#### **CONSERVES**

Petits pois carottes 3 x 1/4	2,21
Mais 3 x ¼ géant vert	2,98
Thon au naturel 130 gr	2,04

#### **FRUITS ET LEGUMES**

Brugnons	Au prix de vente du marché
Melon	Au prix de vente du marché

#### **PAIN**

Pain de mie longue conservation	1,21
---------------------------------	------

#### **DIVERS**

Allume barbecue	0,96
-----------------	------

#### **BOISSONS POUR LE BAR**

Brière pression Stella – 25 cl	2,20
Coca – 20 cl	2,00
Pago ACE – 20 cl	2,20
Pago orange – 20 cl	2,20
Pago ananas – 20 cl	2,00
Limonade – 25 cl	0,60

#### **GLACES**

1 Boule	1,20
2 Boules	2,00

## RAYON FRAIS

## TARIFS EN €

Crème fraîche GJ	0,80
------------------	------

## FRUITS ET LEGUMES

Carottes des sables	Au prix de vente du marché
---------------------	----------------------------

Par ailleurs, plusieurs élus relèvent que les tarifs des emplacements du camping municipal ne sont pas cohérents (exemple : le tarif du visiteur est plus élevé que le tarif du campeur, également à revoir le tarif pour les jeunes). Il est convenu que les tarifs seront étudiés par la commission des finances pour être appliqués à la saison 2010.

## **ETUDE DE PREFIGURATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE TERRITORIALE :**

Monsieur Jakez LE BORGNE, Adjoint chargé de la culture, informe que l'Agence de Développement du Pays des Abers a réalisé en 2008, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven – Côte des Légendes et celle du Pays des Abers, une étude sur le devenir des écoles de musique. Cette dernière avait pour but d'analyser l'existant (fonctionnement, difficultés, souhaits) et de proposer des scénarios d'évolution et des solutions de rapprochement des écoles de musique (Guissény, Lesneven, Plouguerneau, Lannilis, Plabennec, voire même peut être une activité sur Bourg Blanc).

Le projet a été présenté aux deux communautés de communes, ces dernières ayant refusé de s'engager pour le rapprochement au niveau communautaire.

Les communes intéressées par ce dossier ont décidé de continuer le travail et de solliciter l'aide technique de l'Agence de développement du Pays des Abers (étude de préfiguration de l'école de musique territoriale). L'objet de l'étude sera d'arrêter la meilleure structure, soit un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) ou un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). L'étude déterminera également si les salariés répondront du droit public ou du droit privé. Dans l'optique d'un montage dans de bonnes conditions (étude de préfiguration d'environ 6 mois) et, compte tenu des délais inhérents à certaines démarches, l'ouverture opérationnelle d'une école territoriale ne pourrait être effective qu'à la rentrée de septembre 2010.

M. Jakez LE BORGNE rappelle également que le rapprochement des écoles de musique permettra :

- d'harmoniser les tarifs,
- d'étudier éventuellement des adhésions en relation avec le quotient familial,
- de régler la différenciation des tarifs pour les élèves de la commune et les extérieurs,
- d'asseoir les contrats de travail sur un statut particulier,
- de garantir la pérennisation des aides publiques départementales.

Les bureaux des deux communautés des communes ont déjà acté le principe et le financement de cette étude de préfiguration à hauteur de 40 % du coût total. Les discussions en Comité de Pilotage au sein de l'Agence de Développement laissent entendre un accord majoritaire sur le principe d'un financement identique entre les 6 partenaires du projet, soit 1.700 €chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour et 1 abstention (M. David UGUEN estime que des études ont été engagées n'ayant pas donné pour le moment de résultat : première étude école de musique, étude sur les dunes), DECIDE :

DE S'ENGAGER dans la démarche d'étude de préfiguration de l'école de musique territoriale,

DE CONFIER cette étude à l'Agence de Développement du Pays des Abers.

D'INSCRIRE au budget de la commune un montant de 1.700 € correspondant à la participation de la commune de Guissény.

Pour terminer sur le sujet, le Maire informe que Mme Marylène MADEC, Directrice de l'école de musique, a décidé d'arrêter ses fonctions de professeur et de directrice de l'école de musique à Guissény. Les raisons invoquées ont trait à « la dégradation des conditions de travail ». Il y aura lieu de pourvoir à son remplacement pour la rentrée de septembre 2009.

### **AFFAIRE FONCIERE – EARL ROUDAUT A LANDEVET :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 16 février 2009, la commune a décidé de vendre à l'EARL ROUDAUT une partie d'un chemin communal situé à Landévet au prix de 0,90 €/m<sup>2</sup>.

A la suite de l'établissement des documents d'arpentage, il s'avère qu'une petite partie de la voie communale n°78 (21 m<sup>2</sup>) se trouve sur la propriété de l'EARL ROUDAUT.

Afin d'éviter à la commune d'avoir à régler les frais de notaire pour acter cette opération foncière, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un échange à intervenir entre la commune et l'EARL ROUDAUT :

- l'EARL ROUDAUT cède 21 m<sup>2</sup> à la commune
- la commune de Guissény cède les deux parcelles G 1249 (63 m<sup>2</sup>) et G 1250 (812 m<sup>2</sup>) à l'EARL ROUDAUT.
- La soulte, à savoir, 854 m<sup>2</sup> sera réglée à la commune par l'EARL ROUDAUT au prix de 0,90 €/ m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant unanimement qu'il y a lieu de délibérer sur cette affaire pour faire avancer ce dossier,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter les dispositions précédemment exposées.

AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à cette opération foncière.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Travaux : M. Gérard LE GUEN, Adjoint chargé des travaux, informe que :
  - Le tracto pelle sera livré en septembre.
  - Une buse de mine a été posée pour consolider le pont de Kéribert. Un bout de mur reste à remonter, les travaux réalisés en régie communale, devant être terminés pour la fin de semaine.
  - Les peintures (signalisation horizontale) sont en partie réalisées : il reste des tracés à réaliser à la campagne.
  - Les travaux de bicouche programmés ont été réalisés.
  - Les travaux d'enrobé sont prévus pour septembre.
  - Les arrêts des car ont été récemment validés par la communauté des communes et le Conseil Général. Ceci permettra de positionner les abris bus. La commune a également demandé au Conseil Général de positionner l'arrêt de la ligne régulière place de la mairie en remplacement de l'arrêt près du cimetière mal adapté.
- Rencontre avec l'Association « PARENTEL » : Mme Marie LE GALL, conseillère municipale déléguée à la communication, informe qu'une rencontre a eu lieu lundi 6 juillet avec l'association PARENTEL afin d'aborder la question de : « l'éducation des jeunes c'est l'affaire de tous ». Cette démarche est engagée à la suite de l'interpellation de certains parents qui se sentent démunis face à leurs jeunes. A la fin du mois d'août une rencontre est prévue avec M. COULM Directeur de l'Association PARENTEL, les associations locales et les différents

partenaires pour préparer ensemble une réunion publique à laquelle seront conviés les parents intéressés par le sujet.

- Qualité des eaux de baignade : M. le Maire informe qu'à la suite des premières données transmises par la Sté DCI Environnement a qui la commune a confié la recherche de la pollution des eaux de baignade (pollution momentanée constatée depuis plusieurs années mi juin et fin août à la plage de La Croix et des Barrachou) il a été décidé de mettre en place une veille pluviométrique par mesure de précaution. En conséquence dès que pluviométrie sera supérieure à 10 mm constatée sur 48h, la baignade et le ramassage des coquillages seront interdits sur ces deux plages pendant 36 h (temps nécessaire pour le prélèvement et les analyses). Des panneaux seront installés aux abords de ces deux plages si ces dispositions devaient être appliquées. Par ailleurs, une rencontre est prévue avec les élus de Kerlouan vendredi 10 juillet avec DCI environnement, la DDE Littorale, le Conseil Général, et l'Agence de l'Eau afin de leur présenter les premiers éléments de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h 20.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Les conseillers municipaux,

Le Maire,